

CONSULTATION POUR L'OUVERTURE **D'UNE LIGNE DE TRESORERIE 2022**

Définition des prestations

L'offre proposée, devra préciser les critères suivants:

- Montant de l'ouverture de crédit : 300 000 €
- Durée : 1 an : du 01/04/2022 au 31/03/2023
- Frais de dossiers éventuels : Préciser leur nature, les modalités de calcul et de prélèvement ;
- Commissions éventuelles de réservation, d'engagement ou autres : préciser leur nature, les modalités de calcul et de prélèvement ;
- Conditions financières :
 - Index de références proposés : taux à court terme du marché de la zone euro ;
 - Marges ;
 - Base de calcul, en nombre de jours, des intérêts ;
 - Périodicité de paiement des intérêts : annuel, semestriel, trimestriel, mensuel ;
 - Les commissions éventuelles (en cas d'insuffisance ou de non utilisation de la ligne de trésorerie) ;
- Limites d'utilisation des fonds mis à disposition :
 - Seuil éventuel (montant minimal pour les tirages) ;
 - Durée maximale éventuelle des tirages ;
- Modalités de mise à disposition et de remboursement des fonds ;
- Règlement des intérêts consécutifs aux tirages :
 - Périodicité de facturation des intérêts (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) ;
 - Capitalisation ou non des intérêts ;
- Autres services éventuellement offerts : si oui, description des services (accès Internet pour effectuer les tirages/remboursements, suivi interactif des mouvements, informations régulières sur les marchés monétaires, ...).

A Petite-Rosselle, le 22 février 2022

Le Maire,
Eric FEDERSPIEL